

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 14 promulguant la loi du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du Code civil {Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle )

n° 14

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 août 2024

Numéro JO  
n° 195 du 31/01/1913

Date du numéro  
31 janvier 1913

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à Ja colonie par décret du 18 juin 1884 Vu la loi du 146 novembre 1912 modifiant l'article 340 du Code civil et relative à la reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle : Vu l'article 4 de la loi précitée : Vu la circulaire ministérielle du 22 novembre 1912 concernant l'application aux Colonies de la loi susvisée.

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulguée à la Côte Française des Somalis, pour y être appliquée suivant sa forme et teneur, la loi du 16 novembre 1912 modifiant l'article 340 du Code civil (Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle).

### Art. 2

Par application des dispositions du 2 de son article 4 , la loi ne s'applique qu'au seul cas où la mère et le père prétendu seront de nationalité française ou appartiendront à la catégorie des étrangers assimilés aux nationaux français.

### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la Colonie

P. PASCAL.